

Nombre de conseillers en exercice	19
Présents	18
Excusés	1
Pouvoirs	1
Votants	19

L'AN DEUX MILLE QUINZE, le VINGT-SEPT NOVEMBRE à 18 Heures 30, le Conseil Municipal de la Commune d'YDES s'est réuni dans la salle de la mairie, sous la présidence de Monsieur Guy LACAM, Maire.

Étaient présents : Guy LACAM, René BERGEAUD, Alain DELAGE, Jean-Claude SAISSET, Martine TRIVIAUX, Isabelle LAURADOUX, Bernard BOUVELOT, Marc LASSAGNE, Joël PEYRY, Patrick BOS, Suzie BOSSARD, Pauline BRETOME, Jeannine BROSSARD, Michel FAURE, Huguette GATINIOL, Sandra LAFARGE, Sindy PICARD et Sophie TOURNADRE.

Était excusé : Benoît DELAVAUT

Pouvoir : Benoît DELAVAUT à Guy LACAM

Le nombre des membres en exercice étant de dix-neuf et la majorité de ces membres étant présents, Monsieur le Président a déclaré la séance ouverte.

Madame Pauline BRETOME a été désignée secrétaire de séance.

Dernière séance du Conseil Municipal de l'année 2015

Guy LACAM déclare la séance ouverte. Il transmet les excuses de Benoît DELAVAUT, ainsi que son pouvoir.

Le Maire propose d'ajouter à l'ordre du jour :

- Rubrique « Finances, Gestion, Economie » : Biens de section
- Rubrique « Questions diverses » : Etude hydraulique

1. APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 24 JUILLET 2015

Le procès-verbal du Conseil du 25 Septembre 2015 n'ayant appelé aucune observation, sur proposition du Maire, il est adopté à l'unanimité, et le registre des délibérations est signé.

2. FINANCES – GESTION – ECONOMIE / Rapporteur : Sindy PICARD

➤ Engagement des dépenses d'investissement avant adoption du Budget 2016

Sur proposition de la Présidente de la Commission des Finances, le Conseil Municipal autorise le Maire à engager, liquider et mandater des dépenses d'investissements dans la limite de 25 % des crédits ouverts en 2015 du Budget Général et du Budget Assainissement.

➤ Approbation des tarifs municipaux 2016

Sur proposition de la Commission des Finances, le Conseil Municipal décide d'augmenter de 2% l'ensemble des tarifs municipaux non soumis à l'indice du coût de la construction (locations de salles, loyers non indexés et prestations diverses) et de les appliquer au 1^{er} janvier 2016.

S'agissant de la garderie municipale, le quotient familial est supprimé et un tarif forfaitaire unique est fixé à 2 € / jour.

Le prix des repas de la cantine scolaire pour les enfants ne changent pas. Seul, le tarif appliqué aux adultes augmente.

Nouveau tarif - Enfin, concernant les ramassages des encombrants et des déchets verts, et compte tenu de l'incivilité et des abus de certaines personnes, la Commission des Finances va réfléchir à la mise en place d'un tarif applicable début 2016. Celui-ci sera soumis au prochain Conseil Municipal.

➤ Approbation des tarifs eau-assainissement 2016

• Tarif EAU :

Lors du dernier Conseil d'Administration du Syndicat Intercommunal de Distribution Rurale des Eaux du Font Marilhou, il a été décidé d'augmenter au 1^{er} janvier 2016, le prix d'abonnement à 0.96 %.

Prix abonnement : < 32 : 41.50 € > 32 : 226 €

Prix m3 : 0-100 m3 : 1.16 € 101-500 m3 : 1.10 € 501-5 000m3 : 1.01 €

• Tarif ASSAINISSEMENT

Sur proposition du Maire, le Conseil Municipal décide d'augmenter les tarifs à hauteur de 2%, et de fixer le prix de l'abonnement à 43.86 €. Par ailleurs, le prix m3 taxe assainissement passe à 1.05 €. Ces tarifs 2016 ne seront payables qu'en 2017.

➤ Marché « Aménagement de la rue Jean-Louis Chabeaudy »

La Commission d'Appel d'Offres s'est réunie le 16 novembre 2015 pour ouvrir les deux offres reçues.

Sandrine DE SA, du Cabinet Artense Ingénierie, a procédé à l'analyse des offres et la Commission d'Appel d'Offres s'est à nouveau réunie le 23 novembre 2015.

Le Maire précise que les deux offres présentées sont quasiment identiques, et qu'il est difficile de faire un choix objectif. Il faut noter que le cahier des charges initial est à revoir en ce qui concerne le branchement d'eau en collaboration avec le S.I.D.R.E. Font Marilhou. Dans ces conditions, le Maire propose de ne pas donner suite à cet appel d'offres et de relancer une consultation. Compte tenu de l'arrêt d'activité programmé pour Artense Ingénierie, il convient de désigner un nouveau maître d'œuvre. Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité l'ensemble des propositions du Maire.

➤ Acquisition d'un camion – choix du fournisseur

Joël PEYRY, Président de la Commission des Travaux, indique qu'une consultation a été lancée. Trois offres ont été reçues et examinées au cours de la Commission d'Appel d'Offres réunie le 16 novembre 2015.

Les Services Techniques ont été chargés de l'analyse des offres et leur rapport a été étudié lors de la Commission d'Appel d'Offres du 23 novembre 2015.

La proposition la mieux disante est celle de FAURIE Auvergne, par l'intermédiaire du Garage TERNAT, avec un montant de 32 000 € H.T. et une reprise de l'ancien camion de 2 500 €. Une visite du véhicule sera faite le lundi 30 novembre 2015.

➤ **Emprunt Crédit Agricole**

Sindy PICARD rappelle que par délibération du 25 septembre 2015, le Conseil Municipal a décidé de procéder au remboursement anticipé du prêt contracté avec le Crédit Agricole en novembre 2013, et a autorisé le Maire à solliciter un nouvel emprunt de 400 000 €. Le Crédit Agricole a déposé un contrat de prêt de 400 000 € à échéance annuelle, échéances constantes, avec un taux d'intérêt à 1.85 % (durée : 12 ans). Le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité, ce contrat et autorise le Maire à signer tout acte se rapportant à cette affaire.

➤ **Garantie d'emprunt Polygone « Aménagement de trois pavillons Cité des Sauges »**

Dans le cadre du projet de construction des 3 pavillons Cité des Sauges, Polygone sollicite une garantie d'emprunt en vue du financement de l'opération.

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, d'accorder la garantie de la Commune à hauteur de 100 % pour le remboursement du prêt de 399 312 € souscrit par l'emprunteur auprès de la Caisse de Dépôts et Consignations, et d'autoriser le Maire à signer le contrat de prêt correspondant.

➤ **Clôture de régies**

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de clôturer les régies qui ne fonctionnent plus :

- n° 24-127 « Livres » - n° 24-120 « Mobilier anciennes écoles » - n° 24-18 « Centre de Loisirs »

S'agissant des régies 24-15 « Cybercantal », 24-116 « Plaquette » et 24-132 « Photocopies Maison des Services Publics », le Conseil Municipal autorise la création d'un fonds de caisse et la mise à jour le nom du régisseur.

➤ **Demande acquisition ancien portail de la Gare de Saignes**

Sindy PICARD fait part de la demande de M. Didier LOUBIERE, domicilié à Chartres.

De passage en vacances durant la saison estivale, celui-ci a été intéressé par un portail se trouvant à la Gare de Saignes et démonté à la suite des travaux de réhabilitation de la Gare. Il souhaite l'acquérir. Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité de le lui vendre en l'état pour la somme de 250 € (transport à la charge de l'acquéreur).

➤ **Biens de section – Dossier Faure / De Sa à FANOSTRE**

Michel FAURE étant concerné par cette affaire, quitte la salle et ne prend part ni aux débats, ni aux décisions.

Le Maire informe le Conseil Municipal que suite à une observation de la Sous-Préfecture de Saint-Flour sur ce dossier, du fait de la modification des textes concernant la convocation des électeurs, il revient au Maire de procéder à cette convocation.

3. **PERSONNEL, ADMINISTRATION**

➤ **Médailles de travail**

Annick GORZNY, Françoise MENSUELLE et Guy VIGNAL peuvent bénéficier de la médaille d'honneur régionale, départementale et communale du travail pour 35 ans de service (Or), et Delphine BOYER, pour 20 ans de service (Argent).

Dans le respect de la coutume, le Conseil Municipal accorde, à l'unanimité, à ses quatre agents la somme de 200 € pour la médaille d'argent et 350 € pour la médaille d'or, et ce, sous forme de bons d'achat.

➤ **Départs en retraite**

Pour les départs en retraite de Monique PARET et Georges ROUX, le Conseil Municipal décide de leur attribuer une gratification de 300 € sous forme de bons d'achats.

➤ **CCSA – Projet de schéma de coopération intercommunale**

Monsieur le Maire rappelle que :

- A la suite de l'entrée en vigueur de la loi NOTRe N° 2015-991 du 7 Août 2015, portant nouvelle organisation territoriale de la République, Monsieur le Préfet du Cantal a présenté le Schéma Départemental de Coopération Intercommunale à la CDCI du 28 Septembre 2015,
- Conformément aux dispositions de l'article L.5210-1-1 ce schéma a été notifié à la Communauté de Communes Sumène-Artense le 2 Octobre 2015, ainsi qu'à la Commune d'Ydes qui est concernée et ce à la même date pour que cette dernière se prononce par avis favorable ou défavorable sur le projet de schéma proposé par Monsieur le Préfet du Cantal.
- Ce projet propose, entre autre, la fusion de la Communauté de Communes Sumène-Artense, à laquelle adhère la Commune d'Ydes, avec la Communauté de Communes du Pays Gentiane. Avec effet au 1er Janvier 2017.

Monsieur le Maire précise également que :

- La fusion de ces deux collectivités constituerait une collectivité approchant 15 000 habitants en tenant compte de l'intégration des Communes de Lanobre et de Beaulieu à la CCSA. Cette intégration est prévue au 1er Janvier 2016. Il y a donc lieu de prévoir une période d'adaptation.
- La Commune d'Ydes est notamment concernée au niveau de la fiscalité et au niveau du nombre de délégués qui la représenteront.
- Par ailleurs la Loi NOTRe autorise des Communautés de Communes dont la population est comprise entre 5 000 habitants (seuil minimum) et 15 000 habitants. Sans fusion la CCSA compterait 8 523 habitants après l'intégration des Communes de Lanobre et de Beaulieu.
- Une telle fusion entraînera de manière immédiate le passage de la Fiscalité Additionnelle actuellement en vigueur à la Fiscalité Professionnelle Unique.
- Sur le plan financier, aucune simulation détaillée des conséquences directes ou indirectes n'a été fournie par l'administration à notre Commune.
- Néanmoins, le projet de fusion de la CCSA et du Pays Gentiane présenterait une cohérence territoriale pour l'avenir de notre bassin de vie.

Considérant que :

- Le calendrier très rapide d'une mise en œuvre hâtive du projet de fusion ne permet pas de préparer de manière cohérente et sereine la mise en place du schéma proposé,
- L'absence de simulation financière suite au passage obligatoire en Fiscalité Professionnelle Unique et aux conséquences qui en découleront pour la Commune d'Ydes et pour les Industries qui s'y trouvent.
- Les conséquences majeures sur le plan fiscal pour la Commune d'Ydes compte tenu de la présence de cinq Bourgs Centre au sein de la CCSA à compter du 1er Janvier 2016
- L'on a, à ce jour, une méconnaissance totale sur :
 - Les compétences qui découleront du schéma de fusion proposé
 - La gouvernance qui devra être mise en place pour le futur groupement
 - La représentativité de chaque commune
 - Le devenir de la gestion des déchets par rapport au SYSTOM de Bort Artense et la fiscalité qui se rapporte à celle-ci

Vu la loi du 7 Août 2015 portant nouvelle organisation territoriale,

Vu la notification du projet de schéma départemental de coopération intercommunale pour avis reçu le 2 Octobre 2015,

Vu l'article L5210-1-1 concernant les modalités dérogatoires,

Le Conseil Municipal d'Ydes, après en avoir délibéré,

A l'unanimité des membres présents,

Emet un avis défavorable au projet de schéma départemental de coopération intercommunale qui prévoit la fusion des Communautés de Communes Sumène-Artense et du Pays Gentiane.

4. TRAVAUX, URBANISATION, VOIRIE, SÉCURITÉ / Rapporteur : René BERGEAUD

➤ **Point sur les travaux en cours**

• **Réfection du court de tennis n°1**

Les travaux de structure sont réalisés. La coloration du court nécessite une température de 15° le matin. Elle sera donc reportée au printemps 2016.

• **Marché de voirie 2014 (Impasse du Puy Dieu)**

Cloutage et enduit tri couche en partie haute, enduit mono couche en partie basse.

L'entreprise qui s'est interrogée sur la faisabilité technique de l'enduit en partie haute, compte tenu de la déclivité, a proposé un revêtement en enrobé à chaud qui est d'un coût plus élevé.

Après négociation et rabais sur le prix unitaire, les travaux sont enfin réalisés.

Le suivi financier du marché de voirie 2014 est comme suit :

Montant du marché = 75 344.30 € TTC Montant réalisé = 72 276.72 € TTC Solde positif = 3 067.58 € TTC

• **Confortement du pont de la Font Grande**

Les travaux confiés à l'entreprise Boutin sont terminés :

Montant du marché : 14 303.40 € TTC Montant réalisé = 12 642.36 € TTC

• **Aménagement du skate parc**

Les travaux sont terminés. L'entreprise RMCL doit proposer un modèle de barrière pour empêcher la circulation des motos et des vélos sur le sentier piétonnier qui relie l'aire de jeux à la cité de la Gravière.

Il reste le déplacement des éléments. Pour cela, il faudra reprendre connaissance des plans et des consignes de pose, et vérifier la conformité du matériel.

➤ **Point sur les travaux « Aménagement de l'Avenue de la Libération »**

René BERGEAUD indique que les travaux sont en cours.

Le muret prévu dans le cadre du marché et présenté en réunion d'information aux riverains, est maintenu.

Le réseau AEP est réalisé à 25 % côté Lagnac, et à 90 % côté Lagnac.

Le réseau Eaux Pluviales est réalisé à 90 % côté giratoire et à 70 % côté Lagnac.

Le réseau Eaux Usées est réalisé à 100 % côté giratoire.

Le Maire ajoute que des difficultés de raccordement d'Eaux Usées sont constatées pour certaines maisons construites avant 1971.

➤ **Sécurisation de la route de Fanostre**

René BERGEAUD rappelle que suite aux inquiétudes de riverains au sujet des vitesses excessives sur la voie qui relie Fanostre à la RD 115 – Route de Champagnac, des contrôles automatiques (vitesse et nombre) ont été réalisés par la DDT de Mauriac, qui a livré récemment les résultats au Conseil Municipal.

Soucieux d'améliorer la sécurité des usagers, cette portion de voie sera limitée à 30 km/h sur toute sa longueur, avec la mise en place de panneaux réglementaires.

Par ailleurs, des travaux de récupération des eaux pluviales seront réalisés avec la mise en place d'une grille qui servira de ralentisseur.

Enfin, un « ralentisseur coussin berlinois » pourrait être installé par les services techniques à titre expérimental.

➤ **Vente de coupes de bois de l'exercice 2016**

Sur proposition de l'Office National des Forêts, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de fixer pour les coupes de bois de l'exercice 2016, la destination suivante :

Forêt	N° de parcelles	Surface (ha)	Essences	Modalité	Destination
Frousty	1, 4, 5, 6	12 ha	Douglas	Sur pied	Vente

➤ **Compte-rendu de l'Assemblée Générale de l'association des Communes Forestières du Cantal**

Joël PEYRY informe le Conseil Municipal de l'organisation de l'Assemblée Générale de l'association COFOR du Cantal, et qui s'est tenue le 10 novembre dernier, à Laveissière.

Au cours de cette réunion, la FNCOFOR a émis le souhait de suspendre le contrat entre l'Office National des Forêts et COFOR. Celui-ci sera rediscuté les 1er et 2 décembre 2015.

Par ailleurs, elle espère qu'il n'y aura pas de pénalisation sur la Dotation Globale de Fonctionnement.

Par ailleurs, il faudra tenir compte du positionnement de la forêt dans son environnement (routes et accès, zonage, lutte contre les incendies, etc...).

Avec la mise en place des nouvelles régions, la COFOR Auvergne-Limousin est dissoute au profit d'une Fédération Régionale (FRCOFOR) Rhône Alpes Auvergne, avec conservation des deux entités en 2016.

Par contre, l'Union Régionale Massif Central et l'Union Régionale Massif Alpin seront conservées pour des raisons de maillage existant entre professionnels de la filière et les labels « bois du Massif Central » et « bois des Alpes », ainsi que le label de traçabilité « Certification Bois issus de forêts durables ».

5. **JEUNESSE, AFFAIRES SCOLAIRES, ACCUEIL, ENFANCE, DÉVELOPPEMENT CULTUREL**

➤ **Mise en place du Conseil Municipal des Jeunes**

/ Rapporteur : Huguette GATINIOL

Huguette GATINIOL, Présidente de la Commission des Affaires Scolaires, informe le Conseil Municipal de la candidature de 14 enfants (9 filles et 5 garçons). Compte tenu de l'absence de parité, une dérogation exceptionnelle sera accordée cette première année, et ce, afin de ne pas décourager les bonnes volontés.

Les élections se dérouleront le lundi 07 décembre 2015, en Mairie d'Ydes et une réception des nouveaux élus se tiendra le vendredi 11 décembre prochain, à 19h15.

➤ **Bilan de l'Accueil de Loisirs Sans Hébergement – Vacances de Toussaint**

En moyenne, quinze enfants ont fréquenté ce centre, avec beaucoup d'enfants lors des sorties et peu d'enfants au Centre. Deux journées n'ont pas fonctionné en raison de l'absence d'enfants. Par ailleurs, le centre manque cruellement d'animateur. Cette situation démotive la Directrice du Centre de Loisirs. Enfin, il a été constaté que la majorité des enfants sont domiciliés hors de la Commune d'Ydes.

Aussi, la Communauté de Communes Sumène-Artense a été sollicitée afin que celle-ci puisse prendre la compétence jeunesse et mutualiser ce service. Ce qui permettrait aux Communes de se regrouper et former un seul Centre de Loisirs. Néanmoins, la procédure sera administrativement longue et devrait durer deux ans, voire plus.

6. **VIE ASSOCIATIVE, ANIMATION, SPORTS POUR TOUS** / *Rapporteur : Marc LASSAGNE*

➤ **Téléthon 2015**

Marc LASSAGNE, Conseiller délégué, indique que suite à une réunion avec les associations, un programme a été établi, et la manifestation se déroulera principalement les 4 et 5 décembre 2015. Il est à noter que l'association « Moto Club les Phacochères » a organisé le 15 novembre dernier, une randonnée au profit du Téléthon, et a récolté la somme de 250 €.

Le Maire profite de cet instant pour faire part de son souhait de voir la Commission « Vie Associative » se réunir prochainement afin de réfléchir sur le devenir de la Fête de la Culture.

7. **QUESTIONS DIVERSES**

➤ **Demande des riverains du Rond-Point de la Sumène**

Le Maire donne lecture du courrier de Monsieur BAYLE, domicilié aux Quatre Routes, et relatif aux travaux du rond-point de la Sumène, et aux soucis d'évacuation des eaux qu'il rencontre devant son habitation.

Cette demande a été transmise au Conseil Départemental, celui-ci étant seul compétent sur les routes départementales.

➤ **Fêtes de fin d'année** / *Rapporteurs : Martine TRIVIAUX - Jeannine BROSSARD*

Le Goûter des Personnes Âgées aura lieu le vendredi 18 décembre 2015 à 15h00. A cette occasion, 9 couples seront mis à l'honneur pour fêter leurs noces d'Or (7) et leurs noces de Diamant (2). La manifestation sera animée par Eric LAURENT, et les colis seront distribués à 163 personnes seules et 63 couples. Afin de permettre aux personnes isolées de se rendre à cette manifestation, un bus leur sera mis à disposition.

Le Noël du Personnel Communal et de leurs enfants se tiendra ce même jour à 18h30, en Mairie.

Cérémonie des vœux du Maire au Personnel Communal : mercredi 06 janvier 2016 à 12h15, au Centre Socio-Culturel.

➤ **Nuisances sonores à Fanostre**

Le Maire fait part des échanges de courriers et de plaintes orales des riverains de Fanostre concernant les nuisances sonores liées à l'utilisation sans autorisation du terrain communal sur la Zone Artisanale Nord par des motos.

Madame Huguette GATINIOL n'approuve pas la décision provisoire d'interdire l'utilisation des terrains de la Z.A. Nord par la pratique de la moto.

Le Maire indique qu'il est de son devoir de police et de sa responsabilité d'assurer la tranquillité publique. Il indique également que ces terrains ne sont pas aménagés pour cette pratique et que, en cas d'accident, la responsabilité de la Commune pourrait être engagée. Aussi, il propose de se réunir rapidement autour d'une table afin de réfléchir à ce problème pour trouver une solution cohérente en faveur des habitants et en faveur des jeunes.

➤ **Point sur l'Etude Hydraulique**

Le dossier suit son cours au sein des services de l'Etat et une réunion est attendue première quinzaine de janvier 2016.

Par ailleurs, le Maire précise qu'il serait judicieux de réfléchir sur la réalisation de panneaux aux deux entrées de la Commune « Construisez votre maison à Ydes / Terrains à bâtir ».

Enfin, une proposition de terrains prix très attractifs et une prime d'installation sur la Commune demandent à être étudiées.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h15.